

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 16.01.2023	<p align="center">L'an deux mille vingt-trois Le 19 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absentes excusées :</u> Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN <u>Pouvoir :</u> Mme AUFFRET à Mme DELTRUC SECRETARE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance</p>																
DATE D’AFFICHAGE 16.01.2023																	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19																	
PRESENTS 17																	
VOTANTS 18																	
<p>Délibération N° 08/23</p> <p><u>Objet :</u></p> <p align="center">Sollicitation d'une subvention auprès de L'Etat (DETR) pour reconstruire totalement le terrain de football et le destiner à être multisport</p>	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le terrain de football actuel est inutilisable en l'état, compte tenu de fortes remontées d'eau.</p> <p>Il convient donc dans un premier temps de réaliser des travaux de drainage puis de reconstruire le terrain avec fourniture des équipements.</p> <p>Ce terrain sera ensuite dédié au club de football ESB mais aussi à une association de femmes en difficultés ainsi qu'à l'école élémentaire pour l'ensemble de leurs activités physiques. Ce terrain aura ainsi une destination multisport.</p> <table> <tr> <td>Le coût prévisionnel est de :</td> <td align="right">81 512.68 euros HT</td> </tr> <tr> <td>Soit :</td> <td align="right">97 815.22 euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Sollicitation du Conseil Départemental 25% :</td> <td align="right">20 378.17 euros</td> </tr> <tr> <td>Sollicitation de l'Etat DETR 35% :</td> <td align="right">28 529.44 euros</td> </tr> <tr> <td>Sollicitation de la Région 15% :</td> <td align="right">12 226.90 euros</td> </tr> <tr> <td>Total des subventions possibles :</td> <td align="right">61 134.51 euros</td> </tr> <tr> <td>Reste à la charge de la commune :</td> <td align="right">20 378.17 euros</td> </tr> <tr> <td>Avance TVA :</td> <td align="right">16 302.54 euros</td> </tr> </table> <p>Le conseil municipal après débat,</p> <p>APPROUVE, l'investissement proposé. APPROUVE, de solliciter l'Etat. AUTORISE, monsieur le Maire à solliciter les subventions. AUTORISE, monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 20/01/2023</p> <p align="center"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>	Le coût prévisionnel est de :	81 512.68 euros HT	Soit :	97 815.22 euros TTC	Sollicitation du Conseil Départemental 25% :	20 378.17 euros	Sollicitation de l'Etat DETR 35% :	28 529.44 euros	Sollicitation de la Région 15% :	12 226.90 euros	Total des subventions possibles :	61 134.51 euros	Reste à la charge de la commune :	20 378.17 euros	Avance TVA :	16 302.54 euros
Le coût prévisionnel est de :	81 512.68 euros HT																
Soit :	97 815.22 euros TTC																
Sollicitation du Conseil Départemental 25% :	20 378.17 euros																
Sollicitation de l'Etat DETR 35% :	28 529.44 euros																
Sollicitation de la Région 15% :	12 226.90 euros																
Total des subventions possibles :	61 134.51 euros																
Reste à la charge de la commune :	20 378.17 euros																
Avance TVA :	16 302.54 euros																